



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

ASSEMBLEE GENERALE
74^{ème} session
Rome, 10 décembre 2015

FR

UNIDROIT 2015
A.G. (74) 2
Original: anglais
novembre 2015

Point n° 4 de l'ordre du jour: Activité de l'Organisation en 2015

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen complet des activités menées par UNIDROIT en 2015 pour mettre en œuvre le Programme de travail adopté en 2013, y compris les implications en termes de personnel et financiers</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des ressources allouées pour mettre en œuvre le Programme de travail actuel)</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 4; (72) 9, UNIDROIT 2014 – C.D. (93) 12, Annexe II, UNIDROIT – C.D. (93) 14 - UNIDROIT – C.D. (94) 13</i>

Introduction

1. Le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2014-2016 couvre un certain nombre de sujets dont l'introduction au Programme de travail avait été recommandée à l'origine par le Conseil de Direction à sa 92^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2013) et entérinée par l'Assemblée Générale lors de sa 72^{ème} session (Rome, 5 décembre 2013) (cf. document UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 9, paras. 22-30).

2. Afin de déterminer le degré de priorité à accorder aux différentes activités du Programme de travail, les critères suivants sont appliqués :

- a) *Priorité en matière d'allocation de coûts de réunions:*
 - (i) "*priorité élevée*" – projet qui devrait avoir la priorité sur les autres (jamais plus de deux)
 - (ii) "*priorité moyenne*" – projets qui pourraient démarrer ou progresser au cas où les coûts liés aux projets prioritaires s'avéraient moins élevés que prévus (par exemple l'obtention de fonds extrabudgétaires), libérant ainsi des ressources du budget régulier –; et
 - (iii) "*priorité basse*" – projets qui ne devraient aller de l'avant qu'après l'achèvement d'autres projets ou sur la base d'un financement entièrement extrabudgétaire.

- b) *Priorité en matière d'allocation de ressources humaines:*
 - (i) "*priorité élevée*" – au moins 70% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet;
 - (ii) "*priorité moyenne*" – n'excédant pas 50% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet; et
 - (iii) "*priorité basse*" – n'excédant pas 25% du temps de travail des fonctionnaires chargés du projet.

- c) *Fonctions indispensables.* Les fonctions indispensables sont soit celles imposées par le Statut organique d'UNIDROIT (par exemple, Bibliothèque, gouvernance), soit celles qui sont nécessaires pour son fonctionnement (par exemple, gestion et administration). Ces fonctions revêtent de par leur nature même une "*priorité élevée*", ce qui explique qu'elles sont soutenues par des ressources humaines et financières qui lui sont spécifiquement attribuées.

3. Le Programme de travail pour la période triennale 2014-2016 contient actuellement les activités suivantes avec les priorités accordées à la 72^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 5 décembre 2012) et les ajustements faits lors de la 73^{ème} session (Rome, 11 décembre 2014) suite aux recommandations présentées par le Conseil de Direction lors de sa 93^{ème} session (Rome, 7-10 mai 2015):

A. ACTIVITES LEGISLATIVES

- 1. Contrats du commerce international
 - a) Questions afférentes aux contrats à long terme: **
 - b) Questions afférentes aux contrats multilatéraux: *

2. Opérations garanties
 - a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial: ***
 - b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap
 - 1) Matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction: **
 - 2) Navires et matériels d'équipement maritime: *
 - 3) Matériels de production d'énergie éolienne en haute mer et matériels d'équipement semblables: *
3. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux
Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents: **
4. La responsabilité pour les services satellitaires: *
5. Droit privé et développement
 - a) Agriculture sous contrat: ***
 - b) Travaux futurs éventuels d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole: *
6. Procédure civile transnationale: formulation de règles régionales: **

B. MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS D'UNIDROIT

1. Fonctions de dépositaire: ***
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT: ***

C. ACTIVITES NON LEGISLATIVES

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires: ***
2. Politique et ressources d'information: ***
3. Stages et bourses de recherches: ***

4. Le présent document présente un résumé des mesures prises en 2015 pour la mise en œuvre des activités législatives inscrites au Programme de travail de l'Institut. Des informations plus détaillées, ainsi que des informations sur les activités non législatives de l'Institut seront fournies dans le Rapport annuel 2015 qui sera publié en 2016. L'Annexe I au présent document contient des informations, en termes monétaires, sur les ressources allouées aux différents projets et activités de l'Institut en 2015, sur la base du budget approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 73^{ème} session (Rome, 11 décembre 2014). L'Annexe II fournit quant à lui des informations sur les contributions extrabudgétaires mises à la disposition du Secrétariat et leur allocation aux diverses activités en 2014.

*** Priorité élevée
 ** Priorité moyenne
 * Priorité basse

A. Activités législatives

1. Contrats du commerce international

Questions afférentes aux contrats à long terme: **

5. Le Groupe de travail sur les contrats à long terme a tenu deux réunions fructueuses en 2015. Au cours de la première réunion qui a eu lieu au siège d'UNIDROIT à Rome du 19 au 23 janvier 2015, les experts ont discuté des propositions figurant dans un document (UNIDROIT 2014 – Study L – Doc. 126) qui mettait en évidence des domaines dans les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2010) où des dispositions ou des commentaires particuliers pouvaient être ajoutés ou modifiés pour mieux aborder les contrats qui doivent être exécutés sur un certain laps de temps, également appelés les contrats à long terme. Après un examen approfondi, le Groupe de travail a décidé d'apporter des changements aux dispositions (*black letter rules*); toutefois, la plupart d'entre eux impliquaient des amendements ou des ajouts aux commentaires. Les travaux ayant été partagés parmi les membres du Groupe de travail, ceux-ci ont fourni les premiers travaux provisoires sur des sujets spécifiques au Secrétariat avant la tenue de la deuxième réunion.

6. La deuxième réunion s'est tenue à l'Institut Max-Planck de droit comparé et de droit international privé à Hambourg du 26 au 29 octobre 2015. Les documents provisoires présentés par les experts ont été examinés et les propositions d'ajouts et d'amendements aux dispositions et commentaires ont été finalisées avec succès, sous réserve de la nouvelle rédaction d'un commentaire spécifique de la part d'un expert et d'un travail d'édition par le Secrétariat. Les propositions d'ajouts et d'amendements seront soumises au Conseil de Direction pour examen et approbation lors de sa 95^{ème} session.

2. Opérations garanties

a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap

Protocole spatial ***

7. Selon la Résolution n°1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (Berlin 27 février – 9 mars 2012 – appelée ci-dessous « Conférence diplomatique de Berlin ») une Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux (appelée ci-dessous « Commission préparatoire du Registre spatial ») a été constituée en vue, dans l'attente de l'entrée en vigueur du Protocole, d'agir avec pleine autorité en qualité d'Autorité provisoire de surveillance, conformément au Protocole à la Convention portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement. Au terme de la troisième session tenue (11 septembre 2014), qui a finalisé les Règles du Registres hormis la question des critères d'identification des biens spatiaux, une procédure de consultation sur le texte provisoire du Règlement pour le Registre a été suggérée en vue de recueillir d'ultérieures informations de la part des opérateurs du marché. Sir Roy Goode (Oxford), au nom du Secrétariat et en consultation avec la Commission préparatoire, a préparé un Questionnaire qui a été envoyé aux parties prenantes de l'industrie (fabricants, opérateurs, instituts financiers, organisations et associations internationales). En février 2015, UNIDROIT avait reçu des réponses de China Great Wall Industry Corporation (CGWIC), de l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL), des milieux industriels allemand et japonais, de Satellite Industry Association (SIA) (dont les réponses ont été approuvées par l'Association européenne des exploitants de satellites (ESOA) et de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO), du South African Council for Space Affairs (SACSA), de Thales Alenia Space Italia et du Centre national français d'études spatiales (CNES).

8. Tenant compte des commentaires parvenus, Sir Roy Goode a préparé un document sur les réponses au questionnaire de la part du milieu industriel spatial et leurs implications pour le système du Registre. Il l'a ensuite revu sur la base des consultations avec les membres de la Commission préparatoire et Aviareto. Une quatrième session de la Commission préparatoire, qui se tiendra le 10 décembre 2015 au siège d'UNIDROIT discutera de la proposition révisée en vue d'approuver le Règlement pour le Registre spatial de base

9. En 2015, des représentants d'UNIDROIT ont participé à de nombreuses conférences, séminaires et présentations sur la Convention du Cap et ses Protocoles, y compris le Protocole spatial, dont les détails seront fournis dans le Rapport annuel 2015.

Protocole ferroviaire (Luxembourg) ***

10. Conformément à la Résolution n° 1 du 21 février 2007, la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire à la Convention du Cap (appelée ci-dessous « Conférence diplomatique de Luxembourg») a mis en place une Commission préparatoire (appelée ci-dessous «Commission préparatoire pour le Registre ferroviaire» en vue d'agir avec pleine autorité en qualité d'Autorité provisoire pour l'établissement du Registre international, en consultation avec UNIDROIT et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), conformément au Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles. Suite à l'approbation du Contrat de Registre et du Master Service Agreement, à la désignation de l'éventuel Conservateur et à la signature du Contrat pour l'établissement et le fonctionnement du Registre international (12 novembre 2014), la Commission préparatoire a créé un groupe de travail informel sur la ratification. Il est actuellement composé des Co-présidents de la Commission préparatoire, du Gouvernement du Luxembourg, de représentants du Groupe de travail ferroviaire, de Regulis SA, en qualité de Conservateur désigné, de SITA, de l'OTIF et d'UNIDROIT.

11. En 2015, des représentants d'UNIDROIT ont participé à de nombreuses conférences, séminaires et présentations sur la Convention du Cap et ses Protocoles, y compris le Protocole ferroviaire, dont les détails seront fournis dans le Rapport annuel 2015.

b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap

1) Matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction: **

12. Lors de sa 93^{ème} session à Rome en 2014, le Conseil de Direction a convenu de constituer un Comité d'étude qui travaillerait sur un projet de quatrième protocole à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles portant sur des questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (appelée ci-dessous « Convention du Cap »). Le Comité d'étude (appelé ci-dessous « le Protocole MAC ») a tenu sa deuxième réunion au siège d'UNIDROIT à Rome les 8 et 9 avril 2015. Des experts internationaux en droit des opérations garanties y compris le Comité d'étude ont participé à la réunion, ainsi que des observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), et du National Law Center for Inter-American Free Trade. Le Comité d'étude du Protocole MAC a discuté de diverses questions juridiques concernant la création du Protocole, la délimitation de sa portée et la rédaction préliminaire du Protocole. Le Comité d'étude a également examiné la manière dont le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises pouvait être utilisé pour déterminer la portée du Protocole.

13. Entre juillet et octobre 2015, le Secrétariat d'UNIDROIT a consulté ses Correspondants sur un certain nombre de questions juridiques relatives au Protocole MAC, comme le traitement de des biens immeubles par destination conformément à leurs législations nationales et l'existence de régimes juridiques agricoles spéciaux protégeant les agriculteurs en limitant les recours d'exécution contre les équipements agricoles.

14. La troisième réunion du Comité d'étude sur le Protocole MAC s'est tenue du 19 au 21 octobre 2015 au siège d'UNIDROIT à Rome. Outre la participation d'experts internationaux en droit des opérations garanties, la réunion a compté des observateurs de la Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international (CNUDCI), de la Société financière internationale (SFI) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le Comité d'étude du Protocole MAC a progressé vers une solution des questions juridiques soulevées lors des réunions précédentes, en particulier sur le traitement des biens immeubles par destination et l'utilisation du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises pour déterminer la portée du Protocole.

15. Selon la pratique établie pour les autres Protocoles à la Convention du Cap, le Secrétaire Général a invité les parties prenantes importantes du secteur privé en février 2015 à constituer un Groupe de travail pour le Protocole MAC, dont la responsabilité est d'encourager la participation du secteur privé à l'élaboration du Protocole et de représenter les intérêts de ce même secteur au cours de la rédaction. Il s'agit d'un organe indépendant d'UNIDROIT. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion à Londres le 10 septembre 2015.

16. Le Protocole MAC a également fait l'objet de discussion lors d'une session de la quatrième *Academic Project Conference* sur la Convention du Cap le 9 septembre 2015. Henry Gabriel (Elon University) a présenté la question, Charles Mooney (Université de Pennsylvanie) l'a commentée et Jeffrey Wool (Universités de Washington et d'Oxford, Groupe de travail aéronautique) a présidé la session.

2) Navires et matériels de transport maritime

17. En 2015, le Secrétariat a continué de suivre l'évolution de cette question. Au nombre des développements advenus, sur invitation de l'African Shipowners Association, le Secrétariat a été représenté à la Conférence maritime africaine à Lagos (Nigeria) du 28 au 30 septembre 2015. Lors de la conférence, un éventuel Protocole maritime à la Convention du Cap portant sur des matériels spécifiques aux navires et matériels de transport maritime ayant suscité de l'intérêt, les participants ont été invités à s'exprimer sur le fait de savoir si les pratiques du marché ont trouvé ou peuvent trouver des solutions alternatives en l'absence de règles harmonisées internationalement et si l'extension du système de la Convention du Cap aux navires pouvait être une réponse appropriée aux défis juridiques.

3. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux

Guide législatif sur des 899 Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents: **

18. Le Secrétariat a embauché un consultant expert en octobre 2014 pour préparer la rédaction initiale d'un ouvrage au titre provisoire est Guide législatif sur des Principes et des Règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés émergents (appelé ci-dessous «le Guide législatif»). A la suite de circonstances imprévues, ce document n'a pas été terminé comme annoncé et, depuis août 2015, il est en cours de préparation au sein du Secrétariat. Les 23 et 24 octobre 2015, une petite réunion informelle d'experts s'est tenue pour examiner le document initial partiel organisé en quatre parties: I) historique sur l'émergence des titres intermédiés, les modèles actuels et l'incertitude juridique et le risque systémique; II) aperçu sur la Convention d'UNIDROIT de 2009 sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (appelée ci-dessous la «Convention de Genève sur les titres»); III) les principes et les règles, organisés par participant au marché – détenteur de compte, intermédiaire et preneur de garantie – et recouvrant des références de la Convention au droit non-conventionnel, au droit applicable, etc.; IV) diverses questions. Lors de cette réunion informelle, le Secrétariat a recueilli des informations d'experts sur de nombreux points, comme la portée prévue, la structure et le contenu du Guide, ainsi que sur l'organisation des travaux futurs sur le document initial en vue de sa finalisation vers mi-2016 et de sa distribution pour être examiné par des experts et des parties prenantes.

19. La quatrième réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre (appelé ci-dessous le «Comité sur les marchés émergents») constitué lors de la session finale de la Conférence diplomatique qui a adopté la Convention de Genève sur les titres en 2009 a été remise car l'offre de la part d'un Etat membre d'accueillir la réunion en 2015 n'a pas été maintenue. Le Comité poursuit ses travaux sur le Guide législatif et il est prévu que, vu les progrès déjà accomplis, la quatrième réunion sera à nouveau programmée vers la fin du deuxième semestre 2016.

4. La responsabilité pour les services satellitaires: *

20. En 2015, le Secrétariat d'UNIDROIT a continué à suivre les développements dans le domaine de la gestion du risque et la Responsabilité civile pour les services fournis par les Systèmes Globaux de Navigation Satellitaire (GNSS).

5. Droit privé et développement

a) Agriculture contractuelle: ***

21. Suite à la décision du Conseil de Direction, lors de sa 91^{ème} session en 2012, un Groupe de travail a été constitué en vue de préparer un Guide législatif sur l'agriculture contractuelle. Outre la participation d'experts en droit des contrats représentant différents systèmes juridiques et contextes législatifs et une représentation appropriée de producteurs agricoles et du secteur privé, le Groupe s'est appuyé sur un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international pour développement agricole (FIDA) qui ont fourni des informations sur leur expérience pratique en matière d'agriculture contractuelle dans les pays en développement. Le Groupe s'est réuni à quatre reprises en 2013 et 2014 et des consultations avec les parties prenantes, financées par le FIDA, ont eu lieu à Buenos Aires, Bangkok, Rome et Addis Abeba. En raison de leur participation à la préparation du Guide et de leur vif intérêt au résultat final des travaux, la FAO et le FIDA sont, avec UNIDROIT, co-auteurs du Guide.

22. En 2015, le Secrétariat a terminé le travail d'édition finale du Guide et, lors de sa 94^{ème} session, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a examiné et adopté le Guide législatif sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA. La version anglaise du Guide est parue sous format papier et électronique le 28 juillet 2015, jour de son lancement, en présence du Conseiller juridique et du Directeur de la Division des infrastructures rurales et des agro-industries de la FAO et du Conseiller juridique du FIDA. La version française est parue début novembre. Les deux versions sont libres d'accès en ligne sur les sites Internet d'UNIDROIT, de la FAO et du FIDA.

23. La FAO conduit maintenant un vaste programme d'application du Guide, soutenue par une nouvelle subvention du FIDA. Le but de ce projet biennal consiste à développer de façon significative l'impact et les avantages du Guide en faisant connaître ses messages et ses recommandations essentielles et en le rendant accessible, en particulier pour les petits fermiers engagés dans des contrats de production agricole dans les pays en développement; le Guide consiste dans la préparation de matériel d'information, dans le renforcement des capacités, dans la distribution en ligne et le transfert des connaissances. Pour sa part, UNIDROIT collabore au projet en qualité de membre du Comité consultatif (ADVISORY BOARD) et de partenaire de premier plan de la Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle, dans le cadre du *Global Forum on Law, Justice and Development* de la Banque Mondiale.

b) Travaux futurs éventuels d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole: *

24. En 2015, le Secrétariat a continué de suivre les développements dans ce domaine. En particulier, conformément à la recommandation du Conseil de Direction, un exercice complet d'inventaire est entrepris en rapport avec la préparation d'une étude de faisabilité sur les contrats d'investissement foncier pour déterminer si l'expertise spécifique d'UNIDROIT peut représenter une contribution significative dans ce domaine.

6. Procédure civile transnationale: formulation de règles régionales: **

25. En 2014, UNIDROIT et l'Institut de droit européen (ELI) se sont accordés sur un projet conjoint pour le développement de règles régionales de procédure civile européenne basées les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale, préparés par un Comité d'étude conjoint American Law Institute /UNIDROIT adoptés en 2004. Lors de sa 73^{ème} session en 2014, l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, sur proposition du Conseil de Direction, lors de sa 94^{ème} session, a décidé d'accroître le degré de priorité du projet, passant d'une priorité de basse à une priorité moyenne, considérant que l'hypothèse de travail avec ELI concernant les contributions financières respectives au projet, n'affecterait pas négativement les autres projets.

26. Le Comité pilote du projet et les Co-rapporteurs des Groupes de travail ont tenu leur deuxième réunion le 16 avril 2015 à Bruxelles. Le Comité a examiné les deuxièmes rapports intermédiaires des trois premiers Groupes de travail constitués en mai 2014 ("accès aux éléments d'information et à la preuve", "mesures provisoires", et "notification des documents processuels") ainsi que le rapport préliminaire des deux autres Groupes constitués en novembre 2014 ("*lis pendens* and *res judicata*" et "obligations des parties et juristes"). Il a examiné également la mise en place de deux à trois autres groupes de manière à couvrir la plupart des points abordés dans les Principes ALI/UNIDROIT et pour lesquels les règles européennes seraient considérées à la fois utiles et faisables. Le même jour, le 16 avril 2015, le projet a été présenté à la Commission des affaires juridiques du Parlement européen (Commission JURI) lors d'une audience organisée spécifiquement à cette fin.

27. Une présentation et une discussion du projet ELI/UNIDROIT a également eu lieu lors de la Conférence annuelle 2015 d'ELI, à Vienne, du 2 au 4 septembre 2015. En outre, la tenue d'une session de la Commission consultative des membres créée par ELI pour ce projet a apporté des informations complémentaires importantes à la discussion.

28. Enfin, la deuxième réunion plénière du Comité pilote, des Rapporteurs et des Membres du Groupe de travail ainsi que des observateurs se tiendra les 26 et 27 novembre lors d'une conférence organisée par ELI et l'Académie de droit européen (ERA) au siège de celle-ci à Trèves (Allemagne)

ANNEXE I

**Dépenses – Mise en œuvre du Programme de travail
(estimation au 31 décembre 2015)**

		Priorité	<i>Budget ordinaire</i>
Contrats du commerce international			
1	a) Contrats à long terme	**	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	42.659,63
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	3.030,29
	Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	
		Missions des experts (Ch. 1.5)	2.400,00
	Documentation/traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Total		48.089,92
2	b) Contrats multilatéraux	*	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Total		0,00
Opérations garanties			
3	a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial	***	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	51.378,57
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	12.481,73
	Coûts des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)	1.694,00
		Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	1.926,84
	Documentation/traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Total		67.481,14
4	b) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap		
	1) Matériels d'équipement agricole, minier et de construction	**	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	43.896,41
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Coûts des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)	0,00
		Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	1.201,69
	Documentation/traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Consultation/Promotion	Missions (Ch. 1.5)	
		Missions des experts (Ch. 1.5)	
	Total		45.098,10
5	2) Navires et matériels de transport maritime	*	
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	5.752,69
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Consultation/Promotion		0,00
	Total		5.752,69

6	3) matériel de production d'énergie en mer et les matériels d'équipement similaires		*
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	694,59
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	635,14
	Total		1.329,73
Marchés financiers transnationaux et interconnectés			**
7	Guide juridique visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	28.521,75
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	2.534,47
	Coûts des réunions	Honoraires des consultants (Ch. 2.1) Missions des experts (Ch. 1.5)	5.661,94
		Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	0,00
	Total		36.718,16
8	Responsabilité pour les services satellitaires		*
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.5)	0,00
	Total		0,00
Droit privé et du développement			
9	a) Agriculture contractuelle		***
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	177.802,05
		Honoraires des consultants (Ch.2.1)	
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	35.549,23
	Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5) Missions (Ch. 1.5)	
		Missions des experts (Ch. 1.5)	2.845,79
Documentation/Traduction	Frais de traduction (Ch. 2.1)	24.000,00	
	Total		240.197,07
10	b) Travaux éventuels dans le domaine du droit privé et du développement agricole		*
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	9.782,56
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Total		9.782,56
11	Aspects juridiques de l'entreprise sociale		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	0,00
	Total		0,00

12	Procédure civile transnationale: formulation de règles régionales		**
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	28.387,88
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	9.318,94
	Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	
		Missions (Ch. 1.5)	
		Missions des experts (Ch. 1.5)	13.011,57
	Total		50.718,39
	Mise en œuvre et promotion		***
13	1) Fonctions de dépositaire		
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	26.046,64
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	19.054,32
	Total		45.100,96
14	2) Promotion des instruments d'UNIDROIT		***
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	96.699,99
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	11.771,33
	Coûts des réunions	Missions des experts (Ch. 1.5)	7.456,54
			17.306,03
	Documentation/traduction	Consultant externe (Ch. 2)	6.507,80
	Correspondance (Ch.4.3)		
	Total		139.741,69
	Activités non législatives		
15	1) Bibliothèque d'UNIDROIT et bibliothèques dépositaires		***
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	3.136,37
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	120.921,13
	Achats	Achat de livres, revues juridiques, reliure, logiciel (Ch.6)	129.077,31
	Total		253.134,81
16	2) Ressources et politique d'information d'UNIDROIT		***
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	108.855,21
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	72.084,17
	Documentation/traduction		
		Correspondance (Ch. 6.3)	4.538,00
		Frais d'impression (Ch. 4)	
	Total		16.176,99
			201.654,37
17	3) Bourses de recherche et stages		***
	Coûts du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2)	34.404,83
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	46.490,67
	Total		80.895,50

18	Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance		
	Coûts du personnel	Secrétaire Général et fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	155.827,55
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	81.473,28
	Coûts des réunions	Interprétation/Services techniques/Représentation (Ch. 1.5)	15.200,00
		AG, CF, CD et CP (Ch. 1.1)	59.268,32
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.5)	16.371,00
		Représentation (Ch. 1.7)	7.000,00
	Total		335.140,15
19	Administration, services d'appui et gestion des locaux		
	Coûts du personnel	Secrétaire Général et fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	61.088,09
		Services généraux (Ch. 2.1, 2.2, 3.1)	267.453,38
		Heures supplémentaires du concierge (Ch.2.1)	3.000,00
		Commissaire aux comptes (Ch1.4)	3.869,60
	Divers	Coûts de l'entretien (Ch. 5)	184.119,15
		Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 3.3)	1.861,12
		Assurance accidents (Ch. 3.2)	8.786,89
		Papeterie, téléphone, fax et Internet (Ch. 4.1, 4.2)	29.555,69
		Divers(Ch. 4.4)	6.580,43
	Total		566.314,35
	TOTAL		2.127.149,59

ANNEXE II

UNIDROIT - Informations sur les contributions extrabudgétaires en 2015

Principes sur la compensation des instruments financiers	€	Solde 2014	Reçu	Dépendé	Solde
Recettes					
Donateur Association des banques allemandes		4.281,39			4.281,39
Dépenses					
Total	€	4.281,39			4.281,39
Préparation d'un Guide juridique sur l'agriculture contractuelle	€	Solde 2014	Reçu	Dépendé	Solde
Recettes ¹					
Donateur FIDA FAO			10.600,00		10.600,00
Dépenses					
Total	€		10.600,00		10.600,00
Promotion des instruments d'UNIDROIT	€	Solde 2014	Reçu	Dépendé	Solde
Recettes					
Donateur Fondation de droit uniforme		15.002,60			15.002,60
Dépenses					
Total	€	15.002,60			15.002,60

Programme de bourses de recherche		€	Solde 2014	Reçu	Dépensé	Solde
Recettes						
Donateurs	Membres du Conseil de Direction		3.152,00	5.528,00	3.110,56	5.569,44
	Divers cabinets d'avocats italiens		3.948,32	0,00	0,00	3.948,32
	Transnational Law and Business University (République de Corée)		7.337,80	0,00	6.751,31	586,49
	Fondation de droit uniforme		28.471,53	37.000,00	27.200,00	38.271,53
	UK Foundation for International Uniform Law		10.375,78	0,00	7.950,30	2.425,48
Dépenses						
	Bourses					
Total		€	53.285,43	42.528,00	45.012,17	50.801,26

Bibliothèque d'UNIDROIT		€	Solde 2014	Reçu	Dépensé	Balance
Recettes						
Donateur	Divers cabinets d'avocats italiens		28.300,61	39.000,00	22.286,84	45.013,77
Dépenses						
	Achat de livres et de revues					
Total		€	28.300,61	39.000,00	22.286,84	45.013,77
Grand Total		€	96.588,64	92.128,00	67.299,01	121.417,63

* Estimation totale des recettes au 31 décembre 2015, comprenant les sommes reportées de l'exercice 2014

** Estimation des dépenses au 31 décembre 2015

*** Estimation du solde au 31 décembre 2015

¹ Il est prévu que ce projet bénéficie d'une autre subvention spéciale de la part de la FAO de 12.000 \$ des Etats-Unis dans les prochains mois. Cette somme a été convertie en euros pour fournir une estimation en septembre 2015 et servira à la création d'une Communauté de pratique pour l'agriculture contractuelle.